

COMMUNAUTE URBAINE

DE

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)	Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)	M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase -
 Travaux de voirie, d'infrastructure et d'aménagements de surface -
 Bordeaux - Tronçon Ravezies/Les Aubiers (INFRA 207 B) - Avenant -
Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway de notre agglomération, la réalisation des travaux de voirie, d'infrastructure et d'aménagements de surface relatifs à l'extension de la ligne C sur les communes de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges de la place Ravezies incluse au terminus des Aubiers a donné lieu à un marché de travaux. Attribué après appel d'offres ouvert au niveau européen, au groupement d'entreprises Moter/Eurovia Gironde, ce marché a prix unitaire, d'une durée de 19 mois a été notifié le 22 décembre 2005 pour un montant de 10 647 555, 20 € HT sous le N°05/252U.

Outre les travaux d'infrastructure du tramway, ce marché comprend la démolition du pont de Cracovie ainsi que l'aménagement du terminus, qui regroupe un parc relais tramway, un pôle d'échange bus et un bassin de rétention des eaux de pluie.

Les documents de l'appel d'offres mentionnaient que pourraient être simultanément réalisés par un tiers des aménagements provisoires de reconfiguration de la place Ravezies, permettant la réalisation ultérieure, à court terme, d'une trémie routière. Il était également précisé que le titulaire devait sur ce site, en sus des travaux de génie civil nécessaires au bon raccordement du projet du tramway avec les travaux de la place, réaliser l'ensemble des travaux de signalisation lumineuse du giratoire.

Il a finalement été décidé de ne pas réaliser, du moins à court terme, de trémie routière et d'aménager en conséquence le giratoire de la place Ravezies sous une forme définitive. De nouvelles études de circulation ont montré que, pour écouler le trafic automobile sans bloquer le tramway, il était indispensable de retraiter l'ensemble du giratoire existant.

Compte tenu de l'imbrication très forte des zones de travaux, il est proposé de confier les seuls travaux d'aménagements indispensables à la mise en circulation du tramway début

2008, hors circulations piétonnes et cyclables sur contre-allées, au groupement titulaire du marché de travaux INFRA 207 B.

Une importante économie serait ainsi dégagée par la collectivité en réalisant directement l'aménagement fonctionnel définitif de la place sans passer par des étapes provisoires, coûteuses et extrêmement pénalisantes pour les usagers des transports en commun et les usagers routiers.

Le montant des travaux supplémentaires ainsi confiés au groupement est estimé à 2 150 000 € HT. Le délai de réalisation des travaux de 19 mois serait alors porté à 25 mois.

En conséquence, il y a lieu de conclure un avenant pour contractualiser ces modifications au contrat dont le montant maximal s'élèverait à **2 150 000,00 € HT**, soit 20,2 % de la masse initiale du marché.

En ce qui concerne les aménagements des contre-allées, destinées aux dessertes riveraines, circulations piétonnes et cyclables, qui ne sont pas directement liées au passage du tramway, il est proposé de lancer un nouvel appel d'offres.

Le montant initial du marché INFRA 207 B s'élevait à **10 647 555,20 € HT**. Cet avenant n°1 porterait le nouveau montant maximal du détail estimatif à **12 797 555,20 € HT** soit **15 305 876,02 € TTC**.

Le montant de ces dépenses complémentaires dépassant 5% du montant initial du marché il a été nécessaire de soumettre cet avenant à l'avis de la Commission d'appel d'offres en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995.

Réunie le 13 décembre 2006, elle a émis un avis favorable.

Le financement de ces dépenses supplémentaires est à imputer :

- au budget annexe TRANSPORTS, Exercice 2006 et suivants, programme TW 20 B, chapitre 23, compte 23 80 00 72, CRB H 340.
- au budget principal
 - programme VJA, chapitre 23, compte 2315, CRB H340, travaux indissociables du tramway ;
 - programme VJC, chapitre 23, compte 2315, CRB H340, plan de circulation.

En application des articles L 2121.12 et L 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer

- l'avenant n°1 au marché n°05/252U pour un montant maximal de **2 150 000 € HT** portant son nouveau montant à **12 797 555,20 € HT** soit **15 305 876,02 € TTC** et prolongeant sa durée de 19 à 25 mois ;
- tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2007**

M. ALAIN CAZABONNE

